



POUR LA FONCTION PUBLIQUE

- **Maintien des retraités au SPME quel que soit leur lieu de domicile**
- Revalorisation de toutes les grilles de salaires = + 5 %
- Intégration de l'IPBI dans le Salaire
- Passage en «CDI» au bout de 3 ans (au lieu de 6 actuellement)
- 33 jours de congés pour Tous
- Protection efficace des responsables syndicaux

Ensemble revendiquons

Tous en grève le

Jeudi 6 juin de 14h à 16h30

**Rendez-vous sous les banderoles
« Fonction Publique » à 14h
Sur le parvis du Stade Louis II**

LEXIQUE DU GREVISTE

Dois-je informer ma Hiérarchie ?

Nous n'avons pas de préavis à donner.

Vous pouvez attendre le moment du départ pour vous déclarer Gréviste.

Je peux rester à la Maison ?

Si vous faites grève, **il est mieux de venir** à 14H devant le Stade Louis II et de participer physiquement à la grève.

Je suis en repos, en vacances, ou je travaille en dehors de l'horaire d'arrêt de travail au moment du débrayage !

Tant mieux pour vous ! Profitez-en pour venir soutenir vos collègues qui ne le sont pas !

J'ai peur des sanctions !

Nous aussi... Mais n'oubliez jamais : seuls nous n'arriverons à rien ! **Notre Unité est notre Force !!!**

Le chef m'a dit...

ARRETE ! NE FAIS PAS GREVE ! TU VAS TE FAIRE VIRER !

Dites-lui qu'il l'écrive ! Nous, on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit ! Nous l'écrivons et l'affichons !

Y a-t-il un risque à faire grève ?

NON ! Pas du tout ! La grève est un droit inscrit en toutes lettres dans la Constitution Monégasque, article 28.

En résumé : prévenez votre hiérarchie que vous êtes « gréviste », vous débadgez en partant du Service et si votre journée se termine après l'horaire de l'arrêt de travail (ex. : 18h30), soyez de retour à votre poste dès la fin de la grève.

Si votre journée se termine à 16h30, vous serez considéré comme gréviste de votre heure de départ à 16h30.